

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT  
TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20220718-108

  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire  


Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-huit juillet de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures dix-huit, à Franchesse.

Membres en exercice : 39  
Membres présents : 25  
Membres votants : 35

Date de convocation : 11 juillet 2022  
Acte rendu exécutoire le : 18 juillet 2022  
Date de publication : 18 juillet 2022

Secrétaire de séance : Mme Laura PACAUD

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

**Étaient présents :** M. François ENOUX commune d'Agonges ; Mme Mireille BLANDIN DOUET commune d'Autry Issards ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre ; Mme Laura PACAUD commune de Chatillon ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Jany POIRIER commune de Louroux Bourbonnais ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers ; M. Yves PETIOT, M. Guy DAUCHAT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Olivier GUIOT commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir ; M. Jean-Marc DUMONT, M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS commune d'Ygrande .

**Absents excusés :** M. François REGNAULT ; Mme Joëlle BARLAND ; M. Gille DENIS ; M. Patrick CHALMIN ; M. Eric SONIVAL ; M. Rémy GUILLEMINOT.

**Pouvoir de vote :** Mme Séverine BERTIN donne pouvoir à M. Guy DAUCHAT, Mme Annick BERTHON donne pouvoir à M. Gérard VERNIS, Mme Ginette ROUZEAU donne pouvoir à M. François ENOUX, M. Michel AUBAILLY donne pouvoir à M. Jacques FERRANDON, M. Christian AUBOUARD donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET, M. Ludovic CHAPUT donne pouvoir à M. Jean-Marc DUMONT, M. Jean-Luc LEMAIRE donne pouvoir à M. Jany POIRIER, M. Cyrille CURTON donne pouvoir à M. Daniel GUEULLET, M. Daniel BLANCHET donne pouvoir à M. Sylvain RIBIER, M. Sébastien THOMAS donne pouvoir à M. Pierre THOMAS.



Objet : VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES  
PRECEDENTES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions sont entrées en vigueur au 1er juillet 2022,

Il est demandé aux conseillers communautaires de valider les procès-verbaux des séances du 16 mai 2022 et du 28 juin 2022.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE**  
**A la majorité**

-D'autoriser le président et les secrétaires de séance à signer les procès-verbaux.

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

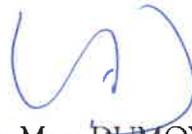
**SLOW**

ID : 003-200071496-20220718-DEL20220718\_108-DE

Voix pour 34, voix contre 0, abstention 1

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Jean-Marc DUMONT